

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2015**

N° 2015-09-01

Subvention au monde associatif basilien – proposition d’octroi d’une subvention à l’association « Courir à Baisieux »

L’an deux mille quinze, le 08 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} septembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 23 votants : 26

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HAMRIT Guy (pouvoir donné à DUPONT Paul) – HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à BISKUP Marie Paule) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – WIART Benoît.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Dans le cadre de l’organisation annuelle de la course du Chicon, l’association « Courir à Baisieux » a formulé une demande de subvention à la commune d’un montant de 2 500 €.

Après avis favorable de la commission ‘vie associative’ du mardi 1^{er} septembre 2015, Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal d’octroyer une subvention de 2 500 € à l’association « Courir à Baisieux ».

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité le versement à l’association basilienne « courir à Baisieux » d’une subvention de 2 500 €.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **17 septembre 2015**
Et affichage le **16 septembre 2015**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD ARRONDISSEMENT : LILLE CANTON : TEMPLEUVE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2015

N° 2015-09-02

Finances locales - Budget primitif 2015 - décision modificative n° 1

L'an deux mille quinze, le 08 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} septembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 23 votants : 26

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HAMRIT Guy (pouvoir donné à DUPONT Paul) – HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à BISKUP Marie Paule) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – WIART Benoît.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Le budget est un acte de prévision, modifiable en cours d'année afin d'intégrer des dépenses et recettes nouvelles.

En section de fonctionnement il s'agit de retracer budgétairement des recettes supplémentaires issues de la taxe sur les terrains urbanisables et d'ajuster en dépense le compte dédié à la rémunération principale du personnel municipal.

En section d'investissement, il s'agit notamment d'intégrer une recette supplémentaire liée à la passation d'un marché d'emprunt financier pour un montant légèrement supérieur à celui inscrit au budget primitif.

Les dépenses d'investissement sont également ajustées afin de prendre en compte les conséquences budgétaires des choix municipaux en matière de travaux (toitures Ogimont et Mairie, sanitaires Ogimont, etc.) et en matière d'équipement en matériels divers (flotte automobile remaniée, mobilier, etc.).

Enfin un jeu d'écriture comptable veut que l'on inscrive en section de fonctionnement et en section d'investissement des sommes dédiées aux amortissements.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget primitif 2015 tel que présenté dans la décision modificative n°1 reprise ci-dessous.

Section de fonctionnement:

- **en dépense** : + 17 000,00 € réparties comme suit
 - + 10 000,00 € au compte **64111** – **Rémunération principale**
 - + 7 000,00 € au compte **6811** – **Amortissement**
- **en recette** :
 - + 17 000,00 € au compte **7318** – **Autres impôts locaux**

...

Section d'investissement :

- **en dépense** : + 57 000,00 €
 - 13 000,00 € au compte **2031 – Frais d'études**
 - + 650,00 € au compte **2112 – Acquisition de terrains**
 - + 40 000,00 € au compte **21311 – Hôtel de Ville**
 - 13 000,00 € au compte **21312 – Bâtiment scolaire**
 - + 65 250,00 € au compte **21318 – Aménagements des constructions**
 - 74 250,00 € au compte **2135 – installations générales**
 - + 900,00 € au compte **21533 – Réseaux câblés**
 - + 43 000,00 € au compte **21571 – Matériel roulant**
 - + 3 300,00 € au compte **2158 – Matériel et outillages techniques**
 - + 4 150,00 € au compte **2184 - Mobilier**
- **en recette** : + 57 000,00 €
 - + 50 000,00 € au compte **1641 – Emprunt**
 - + 7 000,00 € au compte **28121 – Plantations – dotation aux amortissements**

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2015 telle que présentée ci-dessus en séance.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2015**

N° 2015-09-03

Handicap et accessibilité des équipements publics – engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Baisieux

L'an deux mille quinze, le 08 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} septembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 23 votants : 26

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HAMRIT Guy (pouvoir donné à DUPONT Paul) – HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à BISKUP Marie Paule) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – WIART Benoît.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposent que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et n'ont pu respecter cette échéance.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, valant calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

La Ville de Baisieux est attachée à l'accessibilité pour tous et souhaite s'engager dans cette démarche.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Ville de Baisieux s'engage dans un agenda d'accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Établissements Recevant du Public (ERP) et d'Installations Ouvertes au Public (IOP) restant à mettre en accessibilité.

L'ADAP de la Ville de Baisieux devra alors être déposé auprès du Préfet du département avant le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'engagement de la Ville de Baisieux dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, et précise que l'ensemble des dossiers constituant cet agenda sont librement consultables en Mairie de Baisieux.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'engager la commune de Baisieux dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmé.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

L' Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **17 septembre 2015**
Et affichage le **16 septembre 2015**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2015**

N° 2015-09-04

Métropole Européenne de Lille - rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences Energie, Réseaux de chaleur, Politique de la Ville et Tourisme - approbation

L'an deux mille quinze, le 08 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} septembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 23 votants : 26

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HAMRIT Guy (pouvoir donné à DUPONT Paul) – HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à BISKUP Marie Paule) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – WIART Benoît.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle prévoit la transformation de Lille Métropole en Métropole européenne de Lille au 1^{er} janvier 2015. Cette transformation s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences exercées par la Métropole européenne de Lille et ses communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 30 juin 2015 pour examiner les valorisations des transferts de charges des compétences suivantes :

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Réseau de chaleur
- Promotion du tourisme
- Politique de la ville.

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission, n'a pas d'incidences sur l'attribution de compensation versée à notre commune concernant ces thématiques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences Énergies, Réseaux de chaleur, Politique de la Ville et Tourisme.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences Énergies, Réseaux de chaleur, Politique de la Ville et Tourisme.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **17 septembre 2015**
Et affichage le **16 septembre 2015**